

Note de service

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA et DP

EXPÉDITEUR : Geneviève Emond, adjointe au directeur
Responsable des ressources résidentielles

DATE : Le 23 juin 2020

OBJET : **Coronavirus (COVID-19)**

Bonjour,

Nous profitons de l'occasion, encore une fois, pour vous transmettre les dernières informations et nouveautés de la semaine.

Nous vous rappelons que tous les documents se retrouvent sur le site internet de Laval en santé :
<http://www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/ressources-intermediaires-et-de-type-familial-en-di-tsa-et-dp/>

1. Visites et sorties

Nous avons reçu cette fin de semaine des nouvelles consignes mise à jour le 19 juin 2020 en remplacement de celle du 22 mai dernier concernant entre autre les visites et sorties pour la clientèle DITSADP. La nouvelle directive vise à communiquer des consignes et des renseignements importants et nécessaires pour assurer la protection des personnes hébergées en RI-RTF et toute autre personne résidant dans le même milieu de vie. Le tout, en permettant le retour à la vie normale, à l'intérieur des balises émises par la Direction générale de la santé publique.

Cette nouvelle directive vise donc la poursuite du déconfinement dans un contexte sécuritaire en maintenant plusieurs restrictions pour les ressources en éclosion de la COVID-19. Une ressource est considérée en éclosion lorsqu'elle héberge 2 usagers ou plus atteint de la COVID-19.

Dans la précédente directive, on nous demandait de limiter les sorties lorsqu'il y avait présence de risques liés aux personnes hébergées dans la ressources (personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'une maladie chronique ou ayant une condition de santé la rendant pouvant aggraver les conséquences de la COVID-19. Ce n'est plus le cas, la nouvelle directive nous invite à permettre autant que possible les mêmes sorties mais en s'assurant d'appliquer l'ensemble des mesures de prévention et en prenant soins de réduire au maximum le nombre de personnes différentes en contact avec l'usager qui présente les facteurs de risque.

Nous vous rappelons que la décision d'accorder des sorties et l'identification des mesures à mettre en place relève du CISSS de Laval en collaboration avec vous et les intervenants. Cette décision repose sur une analyse clinique des situations et une appréciation des risques en regard de la COVID-19. Vous devez continuer de référer toutes nouvelles demandes de sorties à l'intervenant de l'usager.

Pour votre information, nous vous référons à l'Annexe 6 de la nouvelle directive pour les clientèles en RIRTF ci-jointe pour un sommaire des mesures de prévention à déployer en fonction des situations.

Nous vous demandons de nous informer de toutes situation ou développement de symptômes liés à la COVID chez votre personnel ou chez les parents ou proches de vos usagers. Ceci afin de protéger les usagers dans nos ressources.

2. Équipements de protection individuelle (EPI)

a) Protection oculaire

Le 11 juin 2020, nous avons reçu une nouvelle directive du MSSS en regard du port de la protection oculaire et qui remplace celle transmise lors du dernier communiqué à ce sujet. La nouvelle directive précise que la protection oculaire est requise en contexte de soins uniquement, si à moins de 2 mètres d'un usager en ressources intermédiaires/ressources de type familial (RI/RTF).

b) Masque

Le port du masque n'est plus requis pour les responsables de RI et de RTF qui partagent le même milieu de vie que les usagers même lors de services de soutien ou d'assistance à rendre à moins de deux mètres de l'utilisateur.

3. Mesures financières

Une nouvelle directive a été émise le 19 juin 2020 en remplacement de celle du 8 juin 2020 et nous vous la faisons parvenir à titre informatif. Si vous avez des questions à cet effet, nous vous référons à vos associations.

Communications

Vous pouvez continuer d'informer le gestionnaire responsable de votre ressource de toutes situations particulières, des enjeux ou questions que vous avez.

Questions sur la COVID-19

- 1) **Vous avez des questions en lien avec les symptômes du COVID-19 pour vous ou pour des usagers hébergés dans votre ressource résidentielle, appelez au 450-975-5491.** Il s'agit d'une ligne réservée aux employés et partenaires du CISSS de Laval.
- 2) Vous pouvez aussi vous référer au site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - a. Page Web à l'intention de la population : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
 - b. Ligne d'information générale COVID-19 : 1 877 644-4545
- 3) Pour toutes autres questions, s.v.p., contacter le gestionnaire responsable de votre ressource.

Merci de vos efforts au quotidien pour notre clientèle et continuez votre beau travail.